

Accompagnement à l'organisation d'évènements pauvre en déchets

Actions sur les évènements
pauvres en déchets

Région : Bretagne

Mots clés : Biodéchets | Emballage | Eco-exemplarité | Associations | Centre de tri | Composteur | Ménages / Grand public | Prévention des déchets



Collectivité

Communauté de Communes du
Kreiz Breizh
6, Rue Joseph Pennec
Cité Administrative -
22110 Rostrenen

Partenariats

Associations
Communes
Conseil départemental (22)
ADEME (PLP)

Date de lancement

Avril 2012

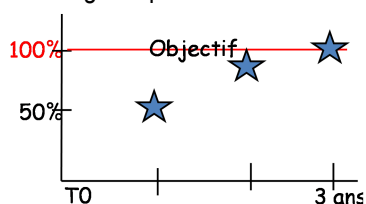
Objectifs

Au moins un geste de prévention
pour **toutes** les manifestations
soutenues par la CCKB

Accompagner toutes les
associations

Réalisation objectif

Nb de manifestations avec au
moins 1 geste prévention



Résumé :

En continuité de ce qu'elle pratiquait déjà pour inciter au tri des déchets lors des manifestations sportives ou culturelles, la **Communauté de Commune Kreiz-Breizh conditionne son aide financière à l'adoption de gestes de prévention**. Pour que l'action soit positive, elle a accompagné l'ensemble des organisateurs d'évènements qu'elle soutient.

Pourquoi agir ?

La CCKB regroupe 28 communes et plus de 20 000 habitants en zone rurale. De nombreuses associations organisent chaque année des manifestations sportives et culturelles, que la communauté de communes soutient financièrement ; en 2012, elle décide de **promouvoir les gestes de prévention des déchets dans ces manifestations**.

- Le soutien financier est un levier d'action

L'octroi de la subvention implique l'établissement d'un document contractuel qui met les associations en contact avec la collectivité, ce qui facilite la mise en place d'actions concrètes.

- Un dispositif déjà en place

Depuis 2010, une charte de soutien lie les associations et la collectivité, et conditionne une partie de la subvention à la mise en place de dispositions pour le tri des déchets et le respect du site. Il était facile d'aller plus loin en intégrant aux obligations des gestes de prévention.

- Des bénévoles et permanents d'associations actifs

Ils apprécient l'engagement de la collectivité, participent aux réunions et sont enthousiastes pour mettre en place des nouveaux gestes.

- Une implication transversale et un effet boule de neige

Cette action favorise la transversalité dans la CCKB, car elle **mobilise conjointement le service tourisme et gestion des déchets**. En outre, l'implication des acteurs au cours des manifestations permet de populariser la prévention et les alternatives à la production de déchets.

Accompagnement à l'organisation d'évènements pauvres en déchets

Planning

Décision : T0

Accompagnements étalées de mai à septembre pendant 3 ans

Durée de l'action : pérennisée

Coûts

Achat de bio seaux et bacs à compost et composteurs

Moyens humains

12 % ETP/an pour l'animation, la sensibilisation, la coordination répartie entre les deux animatrices

7 % ETP/an pour la logistique des moyens techniques

Bilan en chiffres

29 manifestations accompagnées avant 2012 (tri) puis avec la prévention, 17 en 2012 ; 19 en 2013 ; 18 en 2014

59 % des associations en 2012 et 100% en 2014 ont choisi au moins un geste de réduction des déchets.

2/3 d'OMR en moins (de 1,2 T à 0,4 T)

Augmentation des recyclables (0,25 T à 0,35 T)

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/accompagnement-des-organismes-de-manifestations-la-mise-en-oeuvre-d-evenements-pauvres-en-d>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME

www.ademe.fr/dechets

www.reduisonsnosdechets.fr

<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :

www.kreiz.breizh.fr

Contacts

C.C. Kreiz Breizh

E-mail : e.vidament@cckb.fr

ADEME DR Bretagne

E-mail : stephane.lecointe@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

• En amont

Depuis 2010 une charte de soutien aux évènements touristiques a intégré le respect du site et le tri des déchets, dans les obligations des associations organisatrices ; un suivi quantitatif et qualitatif était ensuite effectué par le CCKB et déterminé le versement de la partie « conditionnelle » de la subvention de soutien à l'évènement.

• Les étapes de l'action

2012- avril : Lors de la **réunion annuelle entre les associations et la CCKB** : incitation au compostage, présentation des outils du CG 22 : bi-flux, gobelets réutilisables, banderoles de sensibilisation. De mai à septembre : Accompagnements de 17 associations

2013- janvier : **Intégration de la réduction des déchets dans la charte de soutien** aux évènements touristiques, chaque association doit choisir au minimum deux gestes de réduction des déchets à appliquer parmi la liste suivante : Grand conditionnement, gobelets réutilisable, vaisselle réutilisable, compostage, récupération des matériaux, eau du robinet, utilisation du [Kit déchets CG 22](#).

Dans les fait les associations choisissent souvent plus de 2 gestes, et en ont ajouté d'autres comme la collecte de déchets dangereux ou l'utilisation de produits éco-labellisés.

2013- février et mars : **Constitution et réunion du groupe de travail** autour de l'éco-exemplarité des manifestations. En avril lors de la réunion annuelle, présentation des **retours d'expériences** d'une association très avancée qui participe au collectif des festivals engagés dans le développement durable en Bretagne, de la **nouvelle charte** concernant le volet réduction des déchets, et du **partenariat** possible avec la Ressourcerie Ti Récup' afin de disposer de vaisselle ou de mobilier. De mai à septembre : accompagnement de 19 associations et visite du centre de tri par les équipes de bénévoles des associations.

2014 de mai à septembre : Accompagnement de 18 associations.

• Modalités de l'accompagnement

Afin d'obtenir les résultats escomptés, la collectivité organise **la formation et la sensibilisation des bénévoles et des salariés, met en place un réseau d'échange entre les associations organisatrices**. Elle a en projet la rédaction d'un petit guide sur les gestes de prévention à destination des associations non – accompagnées.

En fin de manifestation, tous les conteneurs (om, tri, verre compost) sont vérifiés, quantifiés et notés par les techniciens préventions de la CCKB pour évaluer les efforts fournis ou non par l'association.

Le « plus » de l'opération

La conditionnalité des aides financières à la mise en place d'actions de prévention, et l'accompagnement de toutes les associations de territoire qui organisent des manifestations.

Reproductibilité

L'opération est reproductible sur tous les territoires pour toutes les manifestations subventionnées. Il faut néanmoins **mobiliser du personnel de la collectivité pour l'accompagnement et le suivi des résultats**.